

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 21 février 2022

Conseil des affaires générales **Bruxelles, le 22 février 2022**

Présidence: Clément Beaune, secrétaire d'État français chargé des affaires européennes

La session débutera à 10 heures.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session, vers 17 h 30.

Les ministres engageront la préparation du Conseil européen des 24 et 25 mars 2022 par un échange de vues sur le projet d'ordre du jour annoté.

La présidence fournira des informations sur la conférence sur l'avenir de l'Europe et les ministres échangeront notamment sur les modalités de coordination de la position du Conseil.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir.

Une audition sur l'État de droit en Pologne (article 7.1 TUE) aura lieu.

La Commission informera les ministres des derniers développements dans les relations UE-Royaume-Uni. Il y aura également un point d'information sur la protection des journalistes.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 22 février](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conseil européen des 24 et 25 mars 2022

Les ministres procèderont à un échange de vues sur le projet d'ordre du jour annoté de la réunion du Conseil européen des 24 et 25 mars 2022.

Les dirigeants de l'UE examineront la situation épidémiologique et en matière de vaccins et poursuivront les efforts de coordination déployés pour faire face à la pandémie de **COVID-19**. Ils reviendront en outre sur la coopération internationale concernant la gouvernance mondiale en matière de santé ainsi que sur la question de la solidarité.

Le Conseil européen tiendra un débat stratégique sur la **sécurité et la défense**. Il sera invité à marquer son accord sur la boussole stratégique.

Le Conseil européen examinera les priorités pour le **Semestre européen 2022** et sera invité à approuver la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur des questions de politique étrangère spécifiques.

Conférence sur l'avenir de l'Europe

La présidence fournira des informations sur la conférence sur l'avenir de l'Europe ainsi que sur les prochaines étapes de cette conférence d'ici au 9 mai.

La conférence s'apprête à entrer dans une phase concrète, notamment après la séance plénière des 11 et 12 mars, au cours de laquelle les recommandations des derniers panels citoyens seront examinées.

Une discussion plus approfondie, y compris sur la suite à donner à la conférence, est aussi prévue lors de la réunion informelle qui se tiendra à Arles les 3 et 4 mars prochains.

[Conférence sur l'avenir de l'Europe](#)

Préparation, capacité de réaction et résilience face aux crises à venir

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur le renforcement de la préparation, de la capacité de réaction et de la résilience face aux crises à venir. L'objectif est de donner l'orientation politique nécessaire aux travaux menés au niveau technique autour de trois questions principales: la préparation, la capacité de réaction et la résilience face aux crises à venir.

S'agissant de la préparation, tous les États membres disposent en principe, au niveau national ou régional, de plans de gestion de crise, mais il convient de déterminer s'il y a lieu, au niveau européen, d'élaborer des plans de préparation à différents types de crises et de constituer des réserves stratégiques.

En ce qui concerne la gestion des crises, des améliorations pourraient être envisagées pour le fonctionnement de l'IPCR dans son rôle de coordination de la gestion des crises au niveau politique/stratégique de l'UE. Le rôle du centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC), qui assure notamment une fonction de coordination opérationnelle à l'appui de l'IPCR, est également important.

En matière de résilience, au niveau législatif, les négociations avec le Parlement sont en cours sur trois textes importants: la directive relative à la résilience des entités critiques, le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) et la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'Union européenne (SRI 2).

Le Conseil a adopté le 23 novembre dernier des conclusions à ce sujet. Le Conseil européen de décembre 2021, pour sa part, avait appelé le Conseil à renforcer la préparation de l'Union et sa capacité de réaction face aux crises dans le cadre d'une approche "tous risques" et, d'autre part, à renforcer et à assurer le suivi des mesures de résilience, ainsi qu'à cibler les domaines dans lesquels nous sommes exposés. Il a donc invité le Conseil à faire progresser les travaux sur ces sujets. À la suite de la présidence slovène, un groupe ad hoc a été mis en place pour assurer le suivi de ces travaux. Il a tenu sa première réunion le 4 février 2022.

[Conclusions du Conseil européen \(décembre 2021\)](#)

[Conclusions du Conseil \(novembre 2021\)](#)

État de droit en Pologne

Le Conseil procèdera à une audition concernant l'État de droit en Pologne dans le cadre de la procédure de l'article 7, paragraphe 1, du TUE.

Tous les sujets abordés dans la proposition motivée de la Commission, qui a déclenché cette procédure en 2017, et qui porte essentiellement sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, pourront être évoqués.

L'objectif des auditions est de fournir au Conseil une image actualisée de la situation sur le terrain. Par conséquent et compte tenu des nombreux développements intervenus depuis la dernière audition du 22 juin 2021, les développements liés aux sujets formulés dans la proposition motivée peuvent être abordés lors de l'audition.

La proposition motivée a été présentée par la Commission le 20 décembre 2017 pour déterminer qu'il existe un risque clair de violation grave, par la Pologne, de l'État de droit et formuler des recommandations pour que la Pologne mette ses réformes judiciaires en conformité avec les principes de l'État de droit.

La Commission a recommandé en particulier aux autorités polonaises de :

- rétablir l'indépendance et la légitimité du Tribunal constitutionnel;
- publier et exécuter pleinement certaines décisions rendues par le Tribunal constitutionnel;
- modifier quatre lois récemment adoptées (concernant la Cour suprême, l'organisation des juridictions de droit commun, le Conseil national de la magistrature et l'École nationale de la magistrature) afin de garantir leur conformité aux exigences en matière d'indépendance du pouvoir judiciaire, de séparation des pouvoirs et de sécurité juridique;
- veiller à ce que toute réforme de la justice soit préparée en étroite coopération avec le pouvoir judiciaire et toutes les parties intéressées, y compris la Commission de Venise ;
- s'abstenir de toute action qui pourrait porter préjudice à la légitimité de l'appareil judiciaire.

[Proposition motivée concernant l'État de droit en Pologne](#)

[Modalités types applicables aux auditions visées à l'article 7](#)

Points divers

Sous ce point, la Commission informera les ministres des derniers développements dans les relations UE-Royaume-Uni, et la délégation slovaque communiquera des informations sur la protection des journalistes dans l'UE.